LE RECYCLAGE

DES CIGARETTES

Le mégot est considéré comme un déchet toxique : très polluant, il contient des milliers de substances dangereuses (plomb, mercure, dioxyde de titane, ammoniac, benzène, cadmium, arsenic...) et requiert ainsi un traitement particulier.

Bien que rares, les solutions de recyclage matière pour les mégots existent. Confier ses mégots à Lemon Tri, c'est s'assurer qu'ils vont être isolés, traités et recyclés de manière vertueuse. La cendre, le papier et le tabac représentent **25%** du mégot de cigarette. Les **75%** restants sont composés du filtre, majoritairement du plastique (acétate de cellulose).

QUE DEVIENT MON MÉGOT ?

D'abord, le gisement collecté est trié : étape essentielle pour assurer le recyclage des mégots.

Les mégots sont alors broyés pour en séparer les différents matériaux. Le papier, les cendres et le tabac sont biodégradables et vont être transformés en compost. Tout sera décanté avec de l'eau afin de diluer les molécules, de nicotine notamment.

L'eau est ensuite épurée, filtrée plusieurs fois et elle-même dépolluée grâce à des argiles. Après décantation, il reste des boues toxiques qui représentent 5 % du volume de mégots traité. Celles-ci sont envoyées en usine de traitement de déchets toxiques.

L'acétate de cellulose est récupérée, à laquelle on ajoute du plastique recyclé issu de gobelets ou d'autres filtres vierges non conformes et abandonnés par les producteurs.

Enfin, la matière est thermo-compressée pour devenir de la matière dure : elle est ensuite utilisée pour fabriquer du mobilier d'extérieur ou des cendriers.

EN SAVOIR +

La loi française anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 stipule la création d'une filière pollueur-payeur pour les cigarettes. Autrement dit, à partir de 2023, les fabricants de cigarettes devront verser 2,08 euros par an et par habitant aux communes de plus de 50.000 habitants, 1,08 euro pour les communes comptant entre 5.000 et 50.000 habitants et 50 centimes pour les plus petites.

Sources : Ventes de tabac - OFDT / Fiche pollution mégots_VDEF.pdf (ecologie.gouv.fr)

LEMON TRI

LA MÉTHODE SIMPLE POUR

EN FINIR AVEC LES MÉGOTS DE CIGARETTE

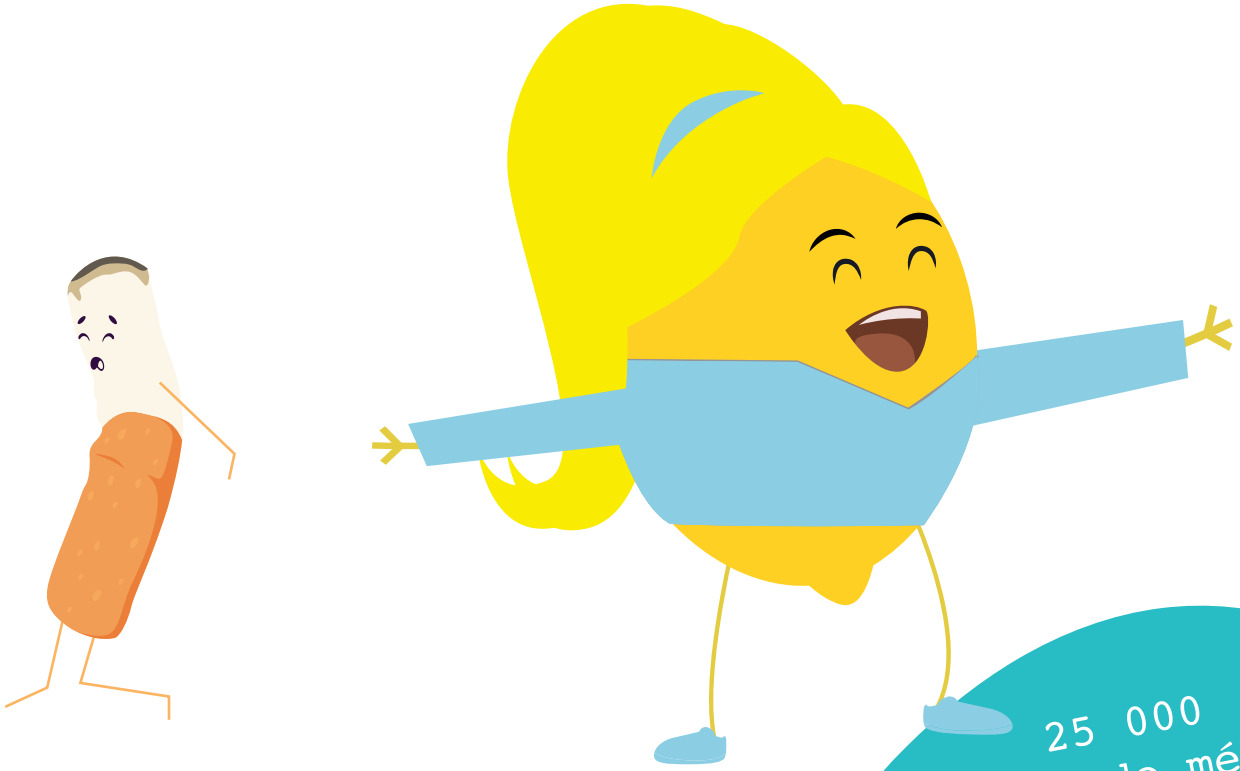

25 000 tonnes de mégots sont produites en France chaque année

Recycler les mégots
en fait c'est possible !

LE RECYCLAGE DU TABAC C'EST PAS TABOU
ON EN VIENDRA TOUS À BOUT

LE PARI

LEMON TRI
VOUS ACCOMPAGNE